

## "Droits" dans le mur !

Le 22 octobre, la chambre sociale de la cour de cassation a rejeté les 4 pourvois formés par le Lycée Chrétien de Troyes contre les arrêts rendus en faveur des EVS le 7 mai 2014 par la cour d'appel de Reims.

**É  
D  
I  
T  
O**

Pour le SNUipp-FSU Aube qui accompagne ces EVS depuis 2011, il s'agit bien entendu d'une belle victoire. Belle victoire pour eux mais aussi belle victoire contre l'obstination aveugle de l'administration à gérer ces contrats dans le non respect du droit à cette rentrée.

Ingérence ? Mépris des personnes ? Insouciance ?

Qui oserait le dire ? Il y a surtout une inadaptation de ces contrats aux besoins de l'école ! Alors, on bricole comme on peut...

Mais la précarité des personnes recrutées ne mériterait-elle pas au contraire plus d'attention au regard de la formation qui leur est due et des horaires qui leur sont imposés ?

Malheureusement, ces recours victorieux ne suffiront pas à enrayer la précarité qui s'installe dans la fonction publique d'Etat et notamment dans l'Education Nationale. Et pour cause, l'Aube, à l'instar d'autres départements (1560 recrutements l'an passé au niveau national), vient de recruter 10 enseignants sous contrat pour pallier au déficit constaté depuis plusieurs rentrées.

Pour le SNUipp-FSU, il est évident que ces recrutements répondent davantage à la nécessité de faire plus avec moins et ce n'est pas la préparation du budget 2016 qui semble démontrer le contraire.

Mais nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues et espérons qu'ils se joindront à nous dans les combats à venir.

Fabrice LAMQUIN

**Numéro 118**  
**novembre 2015**

Dispensé de timbrage **TROYES PPDC**

CPPAP  
1219 S 07094

ISSN  
2263 - 679X

Imprimeur & éditeur  
SNUipp de l'Aube  
3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes

Directeur de publication  
Jean-Denis Brunette

10 numéros par an  
Prix unitaire de 0,70 €

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

déposé le 13/11/2015

  
**L'ISAE**

  
à **1200€**  
pour tous

**C'EST MAINTENANT!**  
avec le SNUipp-FSU 

## SOMMAIRE

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
**DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE!**

Edito	P1
Les promos: mode d'emploi	P2
Les promos: nos outils	P3
Adhérer au SNUipp-FSU	P4
Les élus rendent compte	P5
Bilan de la carte scolaire 2015	P6

## Promouvable ?

Les PE sont promouvables par année scolaire, du 1er septembre 2015 au 31 août 2016.

○ Pour être promouvable, il faut remplir dans le courant de l'année considérée les conditions d'ancienneté requises dans l'échelon.

Je prends mon dernier arrêté de promotion ou je consulte mon dossier sur IProf\* et je note le dernier échelon obtenu et sa date d'effet.

○ Je me reporte au tableau d'avancement des PE qui m'indique le temps nécessaire pour passer à l'échelon supérieur.

**Attention** : ce temps change entre chaque échelon !

○ J'ajoute le temps nécessaire à la date d'effet de ma précédente promotion : **si la date obtenue tombe dans l'année scolaire, je suis promouvable.**

\* Vos dates de promotion sont consultables sur I-Prof, dans la rubrique **Vos perspectives**, onglet **Promotions**

## Le barème

L'ensemble des collègues promouvables à un échelon sont classé(e)s en fonction de leur barème.

Ce barème est départemental et prend en compte l'AGS au 01/09/2015 (ancienneté générale des services, soit 1 point par an, 1/12ème de point par mois et 1/360ème de point par jour) + la note arrêtée au 30 juin 2015 multipliée par 2 (un correctif de note est appliqué pour note ancienne).

**(note x 2) + correctif + AGS**

Pour les collègues qui ont le même barème, on classe d'abord tous ceux qui ont obtenu leur précédente promotion à l'ancienneté, puis ceux dont la promotion était au choix, enfin ceux qui l'ont obtenue au grand choix.

Si des égalités subsistent, le classement se fait selon l'ancienneté dans l'échelon, puis selon l'AGS, et enfin selon l'âge.

## Promu (e) ?

Le nombre de promus est fonction du nombre de promouvables à chaque échelon :

○ 30% des promouvables pour les promotions au **Grand Choix**

○ 5/7<sup>ème</sup> des promouvables pour les promotions au **Choix**.

○ Les personnels n'ayant pu bénéficier d'un avancement au choix sont **automatiquement promus** dès lors qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté dans l'échelon.

Pour être promu, il faut donc un barème qui vous place dans ces contingents.

## Tableau d'avancement des PE

	Ancienneté requise pour accéder à l'échelon supérieur		
Pour passer...	Grand Choix	Choix	Ancienneté
...au 2 <sup>ème</sup>	3 mois	} Pour ces échelons, l'avancement est automatique.	
...au 3 <sup>ème</sup>	9 mois		
...au 4 <sup>ème</sup>	1 an		
...au 5 <sup>ème</sup>	2 ans		2 ans 6 mois
...au 6 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
...au 7 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
...au 8 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
...au 9 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
...au 10 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans	5 ans
...au 11 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Un PE promu au 7ème échelon au 01/03/2013 sera promouvable au 8ème échelon :  
 au grand choix au 01/09/2015,  
 s'il n'est pas promu au grand choix, il pourra l'être au choix au 01/03/2016  
 s'il n'est pas promu au choix, il passera alors automatiquement au 8ème échelon à l'ancienneté le 01/09/2016 (cette promotion sera prononcée en novembre 2016)

## Et la hors-classe ?

Tous les PE ayant atteint le 7ème échelon au 31/12/2014 sont automatiquement promouvables et classés en fonction d'un **barème national** :

**(échelon x 2)** pris en compte au 31/08/2015  
**+ note** prise en compte au 31/12/2014  
**+ correctif** +0,25 par an à partir de 3 ans sans changement de note  
**+ 1 pt direction**  
**+ 1 pt conseiller pédagogique**  
**+ 1 pt REP** en cas d'égalité c'est l'AGS  
**+ 2 pts REP+** qui sert à départager.

Le nombre de collègues promus est connu avant la CAPD. Le contingent, fixé par notre employeur, est de 4,5% des collègues promouvables cette année, ce qui correspond à **59 collègues dans notre département**.

En 2014, le contingent était de 4% des promouvables, soit 52 collègues aubois(es).

On intègre la hors-classe de manière définitive. Le rythme d'avancement suit une grille spécifique complètement déconnectée de celle de la « classe normale ». La hors-classe comprend 7 échelons et l'avancement dans la grille se fait au même rythme pour tou(te)s.

Toutes les infos sur notre plate-forme Promos !

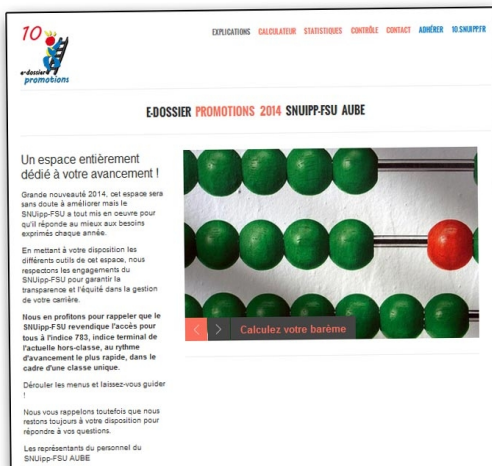
Le 27 novembre 2015 se déroulera la CAPD dédiée en partie aux promotions des PE.

A l'issue de la CAPD, nous adresserons une information individuelle à nos syndiqués promouvables ainsi qu'aux collègues qui auront rempli la fiche de suivi ci-dessous ou le formulaire en ligne, ce qui nous permettra de vérifier et comparer les informations avec celles fournies par l'administration.

## Le SNUipp dénonce toujours un système qui divise la profession.



## Un site dédié à votre promotion :



<http://e-promotions.snuipp.fr/10>

Opposé à tout ce qui divise les personnels, le SNUipp-FSU dénonce l'avancement à trois vitesses dans le déroulement de carrière des personnels.

Le SNUipp-FSU revendique toujours:

- l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps ;
- la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix (comme nos inspecteurs !)

Seuls 30% des promouvables au Grand choix seront promus et 5/7 des promouvables au Choix seront promus.

Seuls 4,5 % des PE accéderont à la hors classe en 2015 soit 59 collègues pour notre département contre 52 l'an passé.

En 2013, on comptait au moment du départ en retraite 39 % des PE à la hors classe contre 78% des certifiés. Il y a encore du chemin à parcourir !

### FICHE DE SUIVI • CAPD PROMOTIONS DES PE • NOVEMBRE 2015

NOM ..... PRÉNOM .....

NÉ(E) LE .....

Actuellement au .... ème échelon PE, depuis le .... / . . . / . . .

Mon A G S au 1/09/2015 : .... ans, .... mois, .... jours

Dernières notes pédagogiques : .. /20 obtenue le ... /... /... et .. /20 obtenue le ... /... /...

Congé parental du: .. /... /... au .. /... /...

Après la CAPD : Je souhaite qu'un(e) élu(e) du personnel me communique les résultats me concernant

- téléphone : / / / / portable (pour SMS) : / / / /
- mail : .. .. .
- adresse : .. .. .

Les informations communiquées pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous pouvez accéder à votre dossier et faire corriger ou effacer les données vous concernant.

Pour les adeptes de la fiche-papier, cette partie est à détacher et à retourner à :  
**SNUipp Aube**  
**3 bis rue**  
**Voltaire**  
**10000 TROYES**



## Des contractuels dans l'Aube

Il y a bien 10 contractuels enseignants embauchés à ce jour dans le département. Ce sont d'anciens candidats (malheureux) au concours 2015 titulaires d'un *master* qui *devraient* repasser le concours en 2016.

Le recours massif à des emplois de contractuels se généralise dans les départements (1560 contractuels en 2014/2015 en France).

Ces 10 contractuels vont redonner un peu d'air à l'administration pour la question du remplacement. Mais, outre le fait que ce ne sera certainement pas suffisant, c'est au prix du développement intolérable de la précarité dans la fonction publique.

L'entrée dans le métier est souvent difficile pour ces collègues mis trop vite en responsabilité dans les classes avec un statut et un salaire déplorables.

Un élargissement de la liste complémentaire n'aurait-elle pas permis à de jeunes collègues de s'inscrire dans une véritable perspective de carrière ?

Le ministère, dans le projet de budget 2016, prévoit 1000 emplois supplémentaires au concours, ce qui dégagerait 500 moyens d'enseignement à la rentrée 2016.

Mais depuis 3 ans toutes les places au concours ne sont pas pourvues... la faute à 3 facteurs : la baisse du nombre de places au concours sous le gouvernement Sarkozy, l'augmentation du niveau de recrutement sans contrepartie aux étudiants et les conditions de formation et de rémunération.

## Permutations informatisées



La note de service est parue le 12 novembre (après le tirage de ce journal). Les inscriptions dans SIAM seront ouvertes du jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre.

Notre site dédié *e-permutation* compilant toutes les ressources utiles pour les collègues concerné(e)s sera mis en ligne très prochainement.

Les 9 octobre et 6 novembre 2015 se sont déroulés les CTSD et CDEN de rentrée. L'occasion pour nous de faire le point sur l'utilisation des moyens (voir le bilan de la carte scolaire page 6) et la démographie scolaire notamment.

## La population scolaire en 2015/2016

Il y a **28 424 élèves** dans le premier degré cette année (28 460 en 2014) : **10 719 élèves en maternelle** (-108), **17 414 en élémentaire** (+60) et **291 en CLIS** (+12).

En maternelle, la baisse se concentre sur les élèves de moyenne section (-140). Les enfants de moins de 3 ans sont 408, contre 380 en 2014, situant le taux départemental à 11,11% contre 9,12% au niveau national.

**Au niveau géographique**, on assiste comme en 2014 à un mouvement parallèle de baisse des effectifs dans les zones rurales (-174) et de hausse dans les zones urbaines (+238). Parmi les villes de plus de 5000 habitants, seules Nogent et Bar sur Aube voient leur population scolaire baisser dans le premier degré.

Alors que les cantons du centre du département gagnent 214 élèves, ceux du nord (-85), de l'ouest (-74), de l'est (-89) et du sud (-2) en perdent.

**Pour l'année scolaire 2016/2017**, l'administration table sur une baisse de 1 105 élèves du premier degré dans l'académie et de 319 élèves dans l'Aube.

**Dans le privé**, une légère hausse est constatée avec une scolarisation de 2 694 élèves cette année (+46) : 879 en maternelle (+8), 1801 en élémentaire (+38) et 14 en CLIS. Le taux d'enfants scolarisés dans les écoles privées, avec 8,65%, reste inférieur aux 13,4% au niveau national.

## Les écoles et les postes

**L'Aube est dotée de 1612 ETP** (*Équivalents Temps Plein*) en 2015 contre 1602 en 2014, auxquels nous pouvons désormais ajouter les 10 personnels contractuels embauchés pour combler le déficit de 10 postes constaté à la rentrée 2015 (voir ci-contre).

Il y a **296 écoles** dans le département, un nombre en recul par rapport aux années précédentes (313 en 2013, 302 en 2014) dû à la politique actuelle de concentration dans le secteur rural notamment. Ce mouvement sera sans doute poursuivi dans les années à venir : les écoles de 1 à 3 classes représentent 18% du total départemental, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

Parmi les RPI, 38 sont "*dispersés*" et 18 sont "*concentrés*".

**Le nombre d'élèves par classe** en maternelle est de 24,8 en moyenne : 23,5 en REP et 25,2 hors REP.

En élémentaire, la moyenne se situe à 22,3 élèves par classe ; **elle est plus importante en REP** (?), avec 23,3 élèves par classe dans ces écoles...

Les SEGPA connaissent une certaine stabilité, avec une moyenne de 12,5 élèves par classe (sans plus d'information sur les classes multi-niveaux). Le nombre d'élèves dans les SEGPA auboises semble être plus important que la moyenne nationale : il faudrait donc "*travailler*" sur les orientations en SEGPA...

Enfin le ratio P/E (nombre d'enseignants pour 100 élèves) est actuellement de 5,58 dans l'Aube (5,53 en 2013, 5,54 en 2014) : un chiffre supérieur aux 5,24 au niveau national du fait notamment de la ruralité de l'Aube. Chacun(e) comprendra l'importance de poursuivre le mouvement de concentration dans les RPI du département...





# Bilan de la Carte Scolaire 2015

**FERMETURES (35 ETP)**

**OUVERTURES (45 ETP)**

## Maternelles : -4 classes

BAR SUR AUBE (4<sup>ème</sup>) • LA CHAPELLE SAINT LUC Jaurès (4<sup>ème</sup>) • MAIZIÈRES LA GRANDE PAROISSE Prim (2<sup>ème</sup>) • SAVIÈRES Prim (2<sup>ème</sup>) • TROYES Cousteau (7<sup>ème</sup>)

BAR SUR SEINE 14 Juillet (5<sup>ème</sup>) • PONT S<sup>TE</sup> MARIE (9<sup>ème</sup>) • TROYES Ch. Chevalier (4<sup>ème</sup>) • TROYES J. Macé (4<sup>ème</sup>)

## Élémentaires : +5 classes

AIX EN OTHE (8<sup>ème</sup>) • BRÉVONNES Prim (4<sup>ème</sup>) • MARIGNY LE CHATEL (8<sup>ème</sup>) • BRIENNE LE CHATEAU globalisation (9<sup>ème</sup>)

BRÉVIANDES (8<sup>ème</sup>) • PINEY (7<sup>ème</sup>) • ROMILLY Mignonnette Prim (entrée en REP) • TROYES C. Chevalier (7<sup>ème</sup>) • TROYES Cousteau (9<sup>ème</sup>) • TROYES P Bert (9<sup>ème</sup>) • TROYES Tauxelles (6<sup>ème</sup>) • S<sup>T</sup> ANDRÉ Maitrot (10<sup>ème</sup>) • ROMILLY R. Rolland (10<sup>ème</sup>)

## RPI

- ▶ BLAINCOURT - MATHAUX - RADONVILLIERS (3<sup>ème</sup> Elem RPI) : transformation de l'école de Radonvilliers en maternelle
- ▶ MESNIL S<sup>T</sup> PERE - VILLENEUVE AU CHENE (2<sup>ème</sup> Mat)
- ▶ BORDES AUMONT - ISLE AUMONT - S<sup>T</sup> THIBAUT (5<sup>ème</sup> Elem)
- ▶ ALLIBAUDIERES - HERBISSE - SEMOINE (3<sup>ème</sup> Elem)
- ▶ CHAUDREY - COCLOIS - NOGENT/AUBE - VAUPOISSON (3<sup>ème</sup> Elem) : fermeture d'école

CUSSANGY - VANLAY (2<sup>ème</sup> mat) : l'école de Cussangy devient primaire

## ASH

- ▶ Institut Chanteloup poste A
- ▶ IME Méry/Seine (4 postes)

- ▶ Institut Chanteloup poste C
- ▶ ITEP Méry/Seine (4 postes)

## Divers

- ▶ Circo. TROYES 1 : 8 mi-temps ELVE
- ▶ Modulateurs : 5 postes

- ▶ 1 CPC, circonscription Troyes 1
- ▶ 2 postes pour les fusions et directions uniques de RPI, modifications de décharge de direction
- ▶ 9 postes de remplaçants ( TMBD) : 4 postes pour les REP+ et transformation des 5 postes de modulateurs
- ▶ « Plus de maîtres que de classes » : 1 poste à PONT S<sup>TE</sup> MARIE, 1 poste à S<sup>T</sup> ANDRÉ Maitrot, 1 poste à ROMILLY R. Rolland
- ▶ Dispositifs accueil des - 3 ans : 3 transformations de classes maternelles en dispositifs (LA CHAPELLE S<sup>T</sup> LUC Bartholdi, MÉRY/SEINE et TROYES Trévois) et 1 création à ROMILLY Triolet (ouverture nécessaire due au classement en REP)

## Fusions, RPIC

- ▶ RPI GÉRAUDOT - MESNIL SELLIÈRES - ROUILLY SACEY : fermeture de l'école de Géraudot, élémentaire à Mesnil Sellières et maternelle à Rouilly Sacey
- ▶ HAMPIGNY - MAIZIÈRES LES BRIENNE - VALLENTIGNY : fermeture de l'école de Hampigny, transfert à Maizières
- ▶ AUBETERRE - MONTSUZAIN - VOUÉ : création d'un RPIC à Voué avec une école primaire à 3 classes mat et 6 classes élèm.
- ▶ BRIENNE LE CHATEAU : fusion des écoles élémentaires en 1 école élémentaire à 8 classes.

## Contact

3 bis rue Voltaire  
10 000 Troyes  
03-25-73-70-07  
snu10@snuipp.fr

## Blog

<http://10.snuipp.fr>

## Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

*Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.*